



Les Restaurants McDonald du Canada Limitée
Engagement en vertu de l'Initiative canadienne pour la publicité
sur les aliments et les boissons destinée aux enfants

Entité touchée par l'Initiative : Les Restaurants McDonald du Canada Limitée (« McDonald's »)
1, Place McDonald's
Toronto (Ontario)
M3C 3L4

Nom du/de la responsable de la mise en œuvre globale de l'Initiative :
Michelle McIlmoyle, directrice senior du Marketing national

Marque/gamme de produits concernées par l'Initiative : Aliments et boissons de McDonald's

McDonald's a pris l'engagement d'aider ses clients à atteindre un mode de vie équilibré et sain en offrant une vaste gamme d'options à son menu afin de répondre à leurs besoins et préférences nutritionnels et en offrant également des renseignements nutritionnels à ses clients pour qu'ils puissent faire des choix éclairés. À cette fin, nous faisons sans cesse évoluer notre menu en offrant une gamme d'options, dont des hamburgers faits de bœuf et de poulet à 100 %, des tranches de pomme et des salades ainsi que de l'eau, du jus de pomme et du jus d'orange (faits de concentré) et du lait 1 %.

Nous fournissons également à nos clients des renseignements détaillés sur tous nos produits au menu de nos restaurants, dans notre dépliant sur les renseignements nutritionnels, en ligne dans Calculatrice nutritionnelle sur mcdonalds.ca ou sur notre appli mobile. De temps à autre, l'emballage à Joyeux festin^{MD} comporte également des messages ludiques sur la nutrition ou le bien-être des enfants.

Chez McDonald's, nous sommes fiers de notre riche tradition de communication responsable avec nos clients, notamment auprès des enfants, et nous continuons de jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de normes qui régissent la publicité destinée aux enfants et aux adultes. McDonald's est un signataire fondateur de l'Initiative canadienne pour la publicité sur les aliments et les boissons destinée aux enfants, un programme d'autoréglementation des Normes canadiennes de la publicité (NCP) et en demeure un membre actif.

McDonald's est fière de présenter son engagement en vertu de cette initiative. Puisque nous mettons régulièrement à jour nos pratiques commerciales, il est possible que nous apportions de temps à autre des changements à notre engagement, en collaboration avec le NCP, par préavis écrit de 30 jours transmis à cet organisme.

Engagement de McDonald's

Message publicitaire

Toute la publicité de McDonald's à l'échelle nationale¹, destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans², contribuera à l'atteinte de choix alimentaires sains en faisant la promotion de produits qui constituent des choix alimentaires sains (produits meilleurs pour la santé). McDonald's atteindra cet objectif en mettant uniquement en vedette dans sa publicité nationale³ destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans des repas qui répondent aux critères nutritionnels suivants : tout repas annoncé ne doit pas contenir plus de 510 calories et tout au plus 10 % de calories provenant de gras saturés et 20 g de sucres totaux (« repas annoncés »). Le repas annoncé sera l'un des repas suivants : un Joyeux festin^{MD} Poulet McCroquettes^{MD}, 4 morceaux, avec tube de yogourt aux fraises, lait nature 1 % faible en gras et tranches de pomme; le Joyeux festin^{MD} Hamburger avec tube de yogourt aux fraises, lait nature 1 % faible en gras et tranches de pomme, ou le Joyeux festin^{MD} Wrap-éclair^{MD} au poulet grillé avec tube de yogourt aux fraises, lait nature 1 % faible en gras et tranches de pomme. La description des repas et les renseignements nutritionnels les concernant figurent à l'Annexe A.

De plus, McDonald's distribuera de la publicité qui mettra principalement l'accent sur des « messages favorisant un mode de vie sain » conçus pour plaire aux enfants. Des exemples de telles publicités sont fournies à l'Annexe B.

Par type de média, McDonald's appuiera comme suit l'Initiative canadienne pour la publicité sur les aliments et les boissons destinée aux enfants :

- Télévision. Toute la publicité de McDonald's diffusée à l'échelle nationale à la télévision et qui s'adresse principalement aux enfants de moins de 12 ans mettra en vedette les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou fera la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Radio. McDonald's n'a généralement pas recours à la radio dans sa publicité nationale destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans, mais le cas échéant, elle mettra en vedette les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou des « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Imprimés. McDonald's n'a généralement pas recours aux médias imprimés dans sa publicité nationale destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans, mais le cas échéant, elle mettra en vedette les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou fera la promotion des « messages favorisant un mode de vie sain ».

¹ La « publicité nationale » comprend toutes les publicités payées et approuvées par McDonald's du Canada et ses sociétés affiliées, qui sont diffusées dans tout le Canada ou dans une grande partie du pays, à la télévision, à la radio, dans les médias imprimés, sur Internet, dans les jeux vidéo et informatiques, les DVD, les téléphones cellulaires, les PDA ou par le biais du bouche-à-oreille. La publicité nationale n'inclut pas le matériel aux points de vente (p. ex. menus, napperons, bornes de commande, affiches, feuilles d'emballage, boîtes, sacs, emballages).

² La publicité destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans signifie : 1) les médias achetés selon la norme démographique de Nielsen pour un public âgé de moins de 12 ans. La publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans sur Internet repose sur les estimations de comScore pour les sites Web évalués ou sur les données d'inscription au site; ou 2) les médias achetés pour toute émission ou site Web dont l'auditoire est généralement composé de 35 % ou plus d'enfants de moins de 12 ans.

³ Mesurée en points d'exposition brute au moment de l'achat de la publicité pour des périodes successives d'une année civile commençant le 1^{er} janvier 2016.

- Sites Internet de tiers (incl. la prélecture). Tous les aliments figurant dans la publicité nationale de McDonald's sur les sites Internet de tiers, qui s'adressent principalement aux enfants de moins de 12 ans, seront des repas annoncés ou des éléments de ces repas et/ou feront la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Publicité extérieure. McDonald's n'a généralement pas recours à la publicité extérieure pour sa publicité nationale destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans, mais le cas échéant, elle annoncera les repas annoncés ou des éléments de ces repas et/ou fera la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Sites Web de McDonald's. Tous les aliments sur les pages des sites Web de McDonald's qui s'adressent principalement aux enfants de moins de 12 ans seront des repas annoncés ou des composantes de ces repas. De plus, McDonald's distribuera sur ses sites Web du matériel faisant la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Jeux vidéo et informatiques. Tous les jeux vidéo et informatiques (tant ceux de McDonald's que des tiers) qui s'adressent principalement aux enfants de moins de 12 ans seront des repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou feront la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- DVD. McDonald's n'a généralement pas recours aux DVD pour sa publicité nationale destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans, mais le cas échéant, elle annoncera les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou fera la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Téléphones cellulaires et PDA. McDonald's n'a généralement pas recours aux téléphones cellulaires et aux PDA pour sa publicité nationale destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans, mais le cas échéant, elle annoncera les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou fera la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».
- Publicité de bouche-à-oreille. Toute publicité nationale de bouche-à-oreille destinée principalement aux enfants de moins de 12 ans comprendra les repas annoncés ou des composantes de ces repas et/ou fera la promotion de « messages favorisant un mode de vie sain ».

CALENDRIER DE MISE EN PLACE : L'engagement de McDonald's concernant la télévision, la radio, les médias imprimés, les sites Internet de tiers et les sites Web de McDonald's est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. L'engagement de McDonald's concernant les jeux vidéo et informatiques, les DVD, les téléphones cellulaires, les PDA et la publicité de bouche-à-oreille est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. L'engagement de McDonald's concernant la publicité extérieure est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

* * * * *

Utilisation des personnages sous licence. McDonald's limitera son utilisation de personnages sous licence de tiers dans sa publicité payée s'adressant principalement aux enfants de moins de 12 ans pour la promotion de « choix alimentaires sains (produits meilleurs pour la santé) ». ⁴ McDonald's limitera son utilisation de personnages sous licence de tiers sur ses propres sites Web s'adressant principalement aux enfants de moins de 12 ans pour la promotion de « choix alimentaires sains (produits meilleurs pour la santé) » ou de « messages favorisant un mode de vie sain ». McDonald's entend atteindre cet objectif en ayant recours essentiellement à des personnages sous licence en combinaison avec les repas annoncés ou les composantes de ces repas.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE : L'engagement de McDonald's est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

* * * * *

Placement de produit. McDonald's ne cherchera pas activement à placer ses aliments ou ses boissons ni ne paiera pour le faire dans le contenu d'émissions/rédactionnel de médias qui s'adressent principalement aux enfants de moins de 12 ans dans le but de promouvoir la vente de ces produits.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE : L'engagement de McDonald's est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

* * * * *

Utilisation des produits dans les jeux interactifs. Dans tout jeu interactif qui s'adresse principalement aux enfants de moins de 12 ans (de tout format : en ligne, sur disque ou sur cartouche) et où les aliments et les boissons de McDonald's y sont intégrés, celui-ci comprendra des produits représentant des « choix alimentaires sains (produits meilleurs pour la santé) » ou des « messages favorisant un mode de vie sain » ou en sera accompagné, comme définis dans l'initiative.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE : L'engagement de McDonald's est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

* * * * *

Publicité dans les écoles. McDonald's ne fera pas de publicité sur les aliments ou sur les boissons dans les écoles primaires.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE : L'engagement de McDonald's est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

⁴Comme énoncé dans l'Initiative, cela ne s'applique pas à l'utilisation de personnages sous licence sur les emballages s'ils n'apparaissent pas dans la publicité adressée aux enfants de moins de 12 ans. Cette restriction ne s'applique pas aux personnages créés par l'entreprise ou appartenant à cette dernière.

Annexe A

Données complémentaires sur les choix alimentaires sains (produits meilleurs pour la santé)

A) LES REPAS ANNONCÉS

- Le Joyeux festin Poulet McCroquettes, 4 morceaux, incluant un tube de yogourt aux fraises, des tranches de pomme et une bouteille de lait nature 1 % faible en gras.
- Le Joyeux festin Hamburger, incluant un tube de yogourt aux fraises, des tranches de pomme et une bouteille de lait nature 1 % faible en gras.
- Le Joyeux festin *Wrap-éclair* au poulet grillé, incluant un tube de yogourt aux fraises, des tranches de pomme et une bouteille de lait nature 1 % faible en gras.

B) LISTE DES INGRÉDIENTS

Poulet McCroquettes^{MD} de viande blanche :

Poitrine de poulet désossée et sans peau, eau, huile végétale (huiles de canola, de maïs, de soja et de soja hydrogénées), farine de blé, farine de maïs jaune, amidon de maïs modifié, amidon de riz, sel, bicarbonate de sodium, assaisonnement [amidon de blé, extrait de levure, sel, arôme naturel (origine végétale)], épices, huile de canola, phosphate d'aluminium et de sodium, dextrose, amidon de blé, amidon de maïs. CONTIENT : BLÉ

Tranches de pomme : Pommes, ascorbate de calcium (ajouté pour garder la couleur).

Lait nature 1 % faible en gras : Lait partiellement écrémé, palmitate de vitamine A, vitamine D3.
CONTIENT : LAIT

Tube de yogourt aux fraises :

Lait écrémé, ingrédients du lait modifiés, sucre, eau, crème, amidon de maïs, amidon de maïs modifié, arômes naturels (origine végétale), agar, colorants naturels (origine végétale), citrate de calcium, acide citrique, sorbate de potassium, cultures bactériennes actives, vitamine D3, citrate de sodium, fait avec du lait écrémé fortifié de vitamine D. CONTIENT : LAIT

Hamburger : Pâté de bœuf : Bœuf pur à 100 %. Préparé au grill avec assaisonnement (sel, poivre noir).

Petit pain à ordinaire :

Farine de blé enrichie (farine, niacine, fer réduit, mononitrate de thiamine, riboflavine, acide folique, acide ascorbique), eau, sucre, levure, huile de soja, sel, farine de pommes de terre, gluten du blé, monoglycérides distillés, vinaigre, enzymes, acide ascorbique. CONTIENT: BLÉ, SOJA. PEUT CONTENIR : GRAINES DE SÉSAME.

Ketchup : Purée de tomate (faite de tomates mûres fraîches), sucre liquide, vinaigre blanc, sel, oignon en poudre, épices.

Moutarde : Eau, vinaigre blanc, graines de moutarde, sel, curcuma, son de moutarde, épices (paprika, clou de girofle).

Tranches de cornichon : Concombres, eau, vinaigre blanc, sel, chlorure de calcium, sulfate d'aluminium, épices, polysorbate 80, curcuma et benzoate de sodium. PEUT CONTENIR : SORBATE DE POTASSIUM.

Oignons : Oignons en dés.

Wrap-éclair au poulet grillé :

Laitue : Laitue Iceberg en lanières.

Mélange de fromage Monterey Jack et de cheddar léger râpés : Lait pasteurisé, ingrédients du lait modifiés, culture bactérienne, sel, chlorure de calcium, enzyme microbienne, colorant (rocou), cellulose, natamycine. CONTIENT : LAIT

Portion de poulet grillé :

Chair de poitrine de poulet désossée, eau, concentré de jus de citron, amidon de riz, sel, arômes naturels (poulet, miel et origine végétale), vinaigre, oignon en poudre, bouillon de poulet en poudre, ail en poudre, concentré d'écorce de riz, épices, huile de tournesol, huile végétale, concentré de jus de champignons, extraits d'épices, concentré de jus d'oignons, concentré de jus d'ail, fines herbes, extraits de curcuma (pour la couleur), cuite sur un gril légèrement enduit de beurre clarifié (beurre non salé). CONTIENT : LAIT

Sauce Ranch de choix : Eau, huile de soja, sirop de glucose déshydraté, babeurre en poudre, vinaigre, jaunes d'œufs liquides, arôme naturel (origines végétale et laitière), amidon de maïs modifié, sucre, ail en poudre, oignon en poudre, ciboulette, sel, persil, acide lactique, chlorure de potassium, gluconate de sodium, gomme de xanthane, sorbate de potassium, benzoate de sodium, maltodextrine, babeurre, acide citrique, beurre, gomme arabique, alginate de propylène glycol, jus de citron concentré, EDTA de calcium disodique. CONTIENT : ŒUFS, LAIT

Tortilla :

Farine de blé blanchie enrichie, eau, shortening végétal (huile de soja interestérifiée, huile de soja entièrement hydrogénée), CONTIENT 2 % OU MOINS DES INGRÉDIENTS SUIVANTS : sucre, chlorure de potassium, tréhalose, sel, extrait de levure autolysée, poudre à pâte, gluten de froment élastique, monoglycérides de soja, agent de conditionnement de la pâte (métabisulfite de sodium, amidon de maïs, cellulose microcristalline, phosphate bicalcique). CONTIENT : BLÉ

C) PRINCIPES RÉGISSANT LES PRODUITS DE McDONALD'S ANNONCÉS AUX ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Dans le cadre de son engagement en vertu de l'Initiative canadienne pour la publicité sur les aliments et les boissons destinée aux enfants, McDonald's promet de limiter sa publicité nationale portant sur ses produits alimentaires à l'intention des enfants de moins de 12 ans à des repas de portion raisonnable, à teneur limitée en calories, en gras saturés, en sodium et en sucres totaux. Ainsi, chaque repas annoncé satisfera aux critères nutritionnels identifiés pour la catégorie REPAS PRÊTS À MANGER :

REPAS PRÊTS À MANGER						
Repas prêts à manger	Repas	Calories ≤ 510	Gras saturés (g) ≤ 10 % des calories Respectent les limites volontaires de Santé Canada en matière de gras trans	Sodium (mg) ≤ 660	Sucres totaux (g) ≤ 20 ⁴ OU ≤ 15 ⁵	≥1 portion de Légumes et de fruits ou de Produits céréaliers (dont 8 g de grains entiers ou 2 g de fibres) ET ≥ 1 portion de Viande et substituts ou de Lait et substituts

⁴ Les sucres provenant d'une boisson qui accompagne un repas ne sont pas pris en compte si celle-ci s'inscrit dans la catégorie Produits laitiers et si elle contient ≤ 25 g de sucres totaux par 250 ml (conformément à la catégorie Produits laitiers) ou s'il s'agit d'un jus de fruit 100 % pur; les sucres d'un yogourt ou d'un fruit présent dans un repas ne sont pas pris en compte si le produit satisfait aux critères correspondant à sa catégorie Lait ou Légumes et fruits et si le yogourt contient ≥ 175 g et ≤ 24 g de sucres totaux (conformément à la catégorie Lait) ou si le fruit est égal à ≥ ½ portion de fruits et ne contient pas de sucres ajoutés (conformément à la catégorie Légumes et fruits).

⁵ Si une combinaison de deux ou plusieurs boissons, yogourts et fruits admissibles ci-dessus est présente dans un repas, les sucres de ces produits ne sont pas pris en compte, mais la limite des sucres totaux est abaissée à 15 g.

D) CHAQUE REPAS ANNONCÉ EST CONFORME AUX CRITÈRES ET AUX PRINCIPES NUTRITIONNELS.

Les repas annoncés ne doivent pas contenir plus de 510 calories, de 10 % de calories provenant de gras saturés, de 660 mg de sodium et de 20 g de sucres totaux.

Le tableau suivant établit les valeurs nutritives du repas annoncé **Poulet McCroquettes** :

ALIMENT	CALORIES	GRAS SAT./ CALORIES DES GRAS SAT.	SODIUM (mg)	SUCRE (g)
POULET McCROQUETTES, 4 morceaux	170	1,5 g 14 cal	300 g	0 g
TRANCHES DE POMME	41	0 g 0 cal	5 g	8 g
LAIT NATURE 1 % faible en gras	110	1,5 g 13,5 cal	120 g	12 g
TUBE DE YOGOURT AUX FRAISES	25	0 g 0 cal	15 g	3 g
TOTAL	346	7,8 g	440 g	12 g

NOTA : Les sucres provenant d'une boisson qui accompagne un repas ne sont pas pris en compte si celle-ci s'inscrit dans la catégorie Produits laitiers et si elle contient ≤ 25 g de sucres totaux par 250 ml (conformément à la catégorie Produits laitiers) ou s'il s'agit d'un jus de fruit 100 % pur; les sucres d'un yogourt ou d'un fruit présent dans un repas ne sont pas pris en compte si le produit satisfait aux critères correspondant à sa catégorie Lait ou Légumes et fruits et si le yogourt contient ≥ 175 g et ≤ 24 g de sucres totaux (conformément à la catégorie Lait) ou si le fruit est égal à ≥ ½ portion de fruits et ne contient pas de sucres ajoutés (conformément à la catégorie Légumes et fruits).

⁵ Si une combinaison de deux ou plusieurs boissons, yogourts et fruits admissibles ci-dessus est présente dans un repas, les sucres de ces produits ne sont pas pris en compte, mais la limite des sucres totaux est abaissée à 15 g.

Le repas annoncé Poulet McCroquettes respecte les exigences des principes nutritionnels énoncés dans l'engagement de McDonald's. Plus particulièrement :

- Environ 346 calories par repas;
- Environ 7,8 % du total des calories proviennent de gras saturés;
- Environ 440 mg de sodium par repas;
- Environ 12 g de sucres totaux dans le repas, sauf exception.

Le tableau suivant établit les valeurs nutritives du repas annoncé **Hamburger** :

ALIMENT	CALORIES	GRAS SAT./ CALORIES DES GRAS SAT.	SODIUM (mg)	SUCRE (g)
HAMBURGER	240	3 g 27 cal	510 g	7 g
TRANCHES DE POMME	41	0 g	5 g	8 g
LAIT NATURE 1 % faible en gras	110	1,5 g 13,5 cal	120 g	12 g
TUBE DE YOGOURT AUX FRAISES	25	0 g	15 g	3 g
TOTAL	415	4,5 g 9,7 cal	650 g	11 g

NOTA : Les sucres provenant d'une boisson qui accompagne un repas ne sont pas pris en compte si celle-ci s'inscrit dans la catégorie Produits laitiers et si elle contient ≤ 25 g de sucres totaux par 250 ml (conformément à la catégorie Produits laitiers) ou s'il s'agit d'un jus de fruit 100 % pur; les sucres d'un yogourt ou d'un fruit présent dans un repas ne sont pas pris en compte si le produit satisfait aux critères correspondant à sa catégorie Lait ou Légumes et fruits et si le yogourt contient ≥ 175 g et ≤ 24 g de sucres totaux (conformément à la catégorie Lait) ou si le fruit est égal à $\geq \frac{1}{2}$ portion de fruits et ne contient pas de sucres ajoutés (conformément à la catégorie Légumes et fruits).

Si une combinaison de deux ou plusieurs boissons, yogourts et fruits admissibles ci-dessus est présente dans un repas, les sucres de ces produits ne sont pas pris en compte, mais la limite des sucres totaux est abaissée à 15 g.

Le repas annoncé Hamburger respecte les exigences des principes nutritionnels énoncés dans l'engagement de McDonald's. Plus particulièrement :

- Environ 415 calories par repas;
- Environ 9,75 % du total des calories proviennent de gras saturés;
- Environ 650 mg de sodium par repas;
- Environ 11 g de sucres totaux par repas, sauf exception;

Le tableau suivant établit les valeurs nutritives du repas annoncé **Wrap-clair au poulet grillé** :

ALIMENT	CALORIES	GRAS SAT./ CALORIES DES GRAS SAT.	SODIUM (mg)	SUCRE (g)
Wrap-éclair <i>au poulet grillé</i> :	240	3 g 27 cal	490 g	2 g
TRANCHES DE POMME	41	0 g	5 g	8 g
LAIT NATURE 1 % faible en gras	110	1,5 g 13,5 cal	120 g	12 g
TUBE DE YOGOURT AUX FRAISES	25	0 g	15 g	3 g
TOTAL	416	4,5 g 9,7 g	630 g	5 g

NOTA : Les sucres provenant d'une boisson qui accompagne un repas ne sont pas pris en compte si celle-ci s'inscrit dans la catégorie Produits laitiers et si elle contient ≤ 25 g de sucres totaux par 250 ml (conformément à la catégorie Produits laitiers) ou s'il s'agit d'un jus de fruit 100 % pur; les sucres d'un yogourt ou d'un fruit présent dans un repas ne sont pas pris en compte si le produit satisfait aux critères correspondant à sa catégorie Lait ou Légumes et fruits et si le yogourt contient ≥ 175 g et ≤ 24 g de sucres totaux (conformément à la catégorie Lait) ou si le fruit est égal à $\geq \frac{1}{2}$ portion de fruits et ne contient pas de sucres ajoutés (conformément à la catégorie Légumes et fruits). Si une combinaison de deux ou plusieurs boissons, yogourts et fruits admissibles ci-dessus est présente dans un repas, les sucres de ces produits ne sont pas pris en compte, mais la limite des sucres totaux est abaissée à 15 g.

Le repas annoncé *Wrap-éclair au poulet grillé* respecte les exigences des principes nutritionnels soulignés dans la promesse de McDonald's. Plus particulièrement :

- Environ 416 calories par repas;
- Environ 9,7 % du total des calories proviennent de gras saturés;
- Environ 630 mg de sodium par repas;
- Environ 5 g de sucres totaux par repas, sauf exception;

Annexe B

Exemples de messages favorisant un mode de vie sain

Vous trouverez ci-dessous des exemples antérieurs de publicités de McDonald's qui mettent principalement l'accent sur des « messages favorisant un mode de vie sain » conçus pour plaire aux enfants.

Au moins 4 fois par année, il y aura un panneau complet sur nos boîtes à Joyeux festin affichant un message ludique sur la nutrition et le bien-être chez les enfants.